



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

35 rue de la Poste – CS 60609

CHÂTILLON EN MICHAILLE 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@ccpb01.fr

Recueil des actes administratifs

tome 48

**1^{er} octobre au
31 décembre 2021**

AVIS DE PUBLICATION – 31/01/2022

Le tome 48 du recueil des actes administratifs (1^{er} octobre au 31 décembre 2021) est paru et tenu à la disposition du public, au siège de la Communauté de communes du Pays Bellegardien ainsi que sur son site Internet www.ccpb01.fr. Les recueils précédents sont également consultables au siège de la CCPB ainsi que sur le portail Internet cité ci-dessus.

SOMMAIRE

A) Délibérations du conseil communautaire

• Conseil communautaire du 7 octobre 2021 (p. 7 et les suivantes)

- 21-DC086 (p 7) Désignation d'un délégué suppléant de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au sein du Conseil d'administration de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Champfromier
- 21-DC087 (p 7) Approbation du schéma de développement touristique Terre Valserine 2021-2026
- 21-DC088 (p 7) Liste des sentiers de niveau 1
- 21-DC089 (p 7) Modification du règlement d'attribution relatif à la Prime Chauffage Propre
- 21-DC090 (p 8) Liste des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux ouvrant droit à l'exonération de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2022
- 21-DC091 (p 8) Déchets ménagers : Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020
- 21-DC092 (p 8) Approbation de la convention entre la commune de Valserhône et la CCPB pour la régularisation de financement de travaux de dévoiement des réseaux AEP
- 21-DC093 (p 8) Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – répartition 2021
- 21-DC094 (p 8) Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 – Budget annexe Eau
- 21-DC095 (p 9) Délibération de mise en place des indemnités horaire de travail de dimanche et jours fériés et de travail normal de nuit
- 21-DC096 (p 9) Désignation du lieu du prochain Conseil Communautaire

• Conseil communautaire du 28 octobre 2021 (p. 9 et les suivantes)

- 21-DC097 (p 9) Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et de la convention de financement annuelle relative au CRTE
- 21-DC098 (p 9) PAE de VOUVRAY : Cession d'un tènement à la MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE pour la réalisation d'un établissement pour enfants et adolescents
- 21-DC099 (p 10) Approbation du rapport d'activité de la société SAS VERT MARINE relatif à la gestion du centre aquatique ValséO sur l'année 2020
- 21-DC100 (p 10) Mise en place de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
- 21-DC101 (p 10) Modification d'affectation des résultats 2020 du Budget Général
- 21-DC102 (p 10) Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement
- 21-DC103 (p 11) Modification de l'affectation des résultats 2020 du budget annexe Déchets Ménagers de la CCPB
- 21-DC104 (p 11) Décision modificative n°2 au budget primitif 2021 – Budget général
- 21-DC105 (p 11) Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 – Budget annexe Assainissement
- 21-DC106 (p 11) Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 – Budget annexe déchets ménagers
- 21-DC107 (p 11) Décision modificative n°2 au budget primitif 2021 – Budget annexe Dinoplagne
- 21-DC108 (p 11) Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de création d'un exutoire d'eaux pluviales, secteur du Picoly
- 21-DC109 (p 12) Lancement de la procédure d'institution de Servitude d'Utilité Publique dans le cadre du projet de création d'un exutoire d'eaux pluviales – parcelle AC n° 322
- 21-DC110 (p 12) Recours à une délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation d'une fourrière automobile intercommunale

- 21-DC111 (p 12) Désignation d'un délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au sein des conseils d'administration des collèges Louis Dumont et Saint-Exupéry
- 21-DC112 (p 13) Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de Valsershône pour l'année 2022
- 21-DC113 (p 13) Désignation du lieu du prochain Conseil Communautaire

- [Conseil communautaire du 16 décembre 2021 \(p. 13 et les suivantes\)](#)

- 21-DC114 (p 13) Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH)
- 21-DC115 (p 14) Instauration du Droit de Préemption Urbain (DPU) sur le territoire de la CCPB
- 21-DC116 (p 14) Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- 21-DC117 (p 43) Désignation des membres de la commission de délégation de service public
- 21-DC118 (p 15) Reversement de l'excédent 2020 du budget annexe PAE de Vouvray au budget principal
- 21-DC119 (p 15) Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 – Budget annexe PAE de Vouvray
- 21-DC120 (p 15) Décision modificative n°3 au budget primitif 2021 – Budget principal
- 21-DC121 (p 15) Décision modificative n°2 au budget primitif 2021 – Budget annexe Eau
- 21-DC122 (p 15) Décision modificative n°2 au budget primitif 2021 – Budget annexe Assainissement
- 21-DC123 (p 15) Fixation des attributions de compensation définitives des 12 communes-membres pour l'année 2021
- 21-DC124 (p 16) Déchets ménagers : Révision tarifaire de la redevance spéciale à compter du 1er janvier 2022 et fixation des prix de remplacement des conteneurs
- 21-DC125 (p 16) Tarification des régies d'eau et d'assainissement – nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2022 pour l'année 2022 - part fixe
- 21-DC126 (p 16) Tarification des régies d'eau et d'assainissement – nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2022 pour l'année 2022 – part variable eau potable
- 21-DC127 (p 17) Tarification des régies d'eau et d'assainissement – nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2022 pour l'année 2022 – part variable assainissement
- 21-DC128 (p 18) Tarification des régies d'eau et d'assainissement – nouveaux tarifs à partir du 1er janvier 2022 pour l'année 2022 - SPANC
- 21-DC129 (p 19) Mise en place de l'indemnité forfaitaire de déplacement au titre des fonctions essentiellement itinérantes
- 21-DC130 (p 19) Mise en œuvre de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- 21-DC131 (p 19) Fixation du temps de travail à 1607 heures dans la fonction publique territoriale
- 21-DC132 (p 20) Présentation du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes
- 21-DC133 (p 20) Désignation du lieu du prochain Conseil Communautaire

B) Décisions du Bureau communautaire

- [Bureau Communautaire du 7 octobre 2021 \(p.22 à p.23\)](#)

- 21-DB022 (p 22) Acquisition de terrains cadastrés 458 ZC n° 327 et 458 ZC n° 329 propriétés de la commune de VALSERHONE
- 21-DB023 (p 22) Déchets ménagers : Modification du règlement de collecte
- 21-DB024 (p 22) Attribution de subvention dans le cadre de la Prime Chauffage Propre
- 21-DB025 (p 22) Modification de la convention relative au service commun ADS entre la CCPB et les communes membres
- 21-DB026 (p 23) Recrutement dans le cadre de contrat d'apprentissage
- 21-DB027M (p 23) Personnel communal – Mise à jour du tableau des emplois

- [Bureau Communautaire du 16 décembre 2021 \(p.21 à p.23\)](#)

- 21-DB028 (p 23) Conventions pluriannuelles de partenariat et de financement 2022 à 2026 entre le Département de l'Ain et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien relatives au dispositif des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique
- 21-DB029 (p 24) Convention de Partenariat concernant le programme Petites villes de demain entre la CCPB, la commune de Valserhône et ENEDIS
- 21-DB030 (p 24) Approbation de la convention relative à l'usage des conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers
- 21-DB031 (p 24) Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune de Surjoux-Lhopital au profit de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement » pour l'année 2022
- 21-DB032 (p 24) Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune de Villes au profit de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement » pour l'année 2022
- 21-DB033 (p 24) Attribution de subvention dans le cadre de la Prime Chauffage Propre
- 21-DB034 (p 25) Demande au Département de l'Ain pour l'enlèvement de dépôts sauvages sur Saint Germain de Joux dans le cadre du contrat de Rivière Sauvage Valserine
- 21-DB035 (p 26) REGENERO Prolongation de la convention transitoire d'animation du Service Public de Performance Energétique (SPPEH) avec l'ALEC 01- subvention complémentaire
- 21-DB036 (p 26) Convention de prestation de service pour le service « travaux des assemblées » de la commune de Valserhône
- 21-DB037 (p 26) Convention de prestation de service pour l'encadrement du service communal Urbanisme Stratégie Opérationnelle Mobilités de la commune de Valserhône
- 21-DB038 (p 27) Modification de la convention relative au service commun ADS entre la CCPB et les communes membres

C) Décisions du Président

- 21-DP060 (p 29) Prêt à usage au profit de la société GAEC LA LECHERE
- 21-DP061 (p 29) Terrain cadastré AL n° 884 – rue de Savoie Bellegarde sur Valserine – Convention de mise à disposition au profit de la commune de Valserhône
- 21-DP062 ANNULEE-NON ATTRIBUEE
- 21-DP063 ANNULEE-NON ATTRIBUEE
- 21-DP064 (p 29) Mise en place d'une convention entre le site de Dinoplagne et Monsieur Jean-Pierre FILLION
- 21-DP065 (p 29) DELEGATION PONCTUELLE DE L'EXERCICE DPU BILLIAT
- 21-DP066 (p 30) Contrat d'emprunt pour le financement de travaux sur le budget annexe assainissement
- 21-DP067 (p 30) Contrat d'emprunt pour le financement de travaux sur le budget annexe eau
- 21-DP068 (p 31) Adhésion au groupement de commandes coordonné par la commune de Valserhône pour la réalisation de diagnostics techniques immobilier et voirie
- 21-DP069 (p 31) Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de mise en place des périmètres de protection du captage des Bauches et du Puits de Chaix- M GROS André
- 21-DP070 (p 31) Prêt à usage au profit de Monsieur Lionel CART
- 21-DP071 (p 31) RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN
- 21-DP072 (p 36) Virement de crédits du chapitre 022 « dépenses imprévues de la section de fonctionnement » vers le chapitre 011 « charges à caractère général » sur le budget annexe déchets ménagers
- 21-DP073 (p 237) Pépinière d'entreprises – Atelier n°5 – Avenant convention d'occupation au profit de la société SAS AXE HOME

21-DP074 (p 37) Renouvellement de la Convention avec l'ADAPA pour l'utilisation de locaux situés 5 rue des Papetiers à VALSERHÔNE (2022-2024)

D) Arrêté du président

21-AP008 (p 39) Délégation de fonction au 8ème Vice-Présidente : Catherine BRUN

21-AP009 (p 39) Délégation de signature au Directeur des Finances : Laurent MARTIN



Délibérations

du

Conseil

Communautaire

- [Conseil communautaire du 7 octobre 2021](#)

21-DC086 : Désignation d'un délégué suppléant de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au sein du Conseil d'administration de la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) de Champfromier

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret
- **PROCEDE** à la majorité absolue à l'élection d'une déléguée suppléante appelée à siéger au sein de la MARPA,
- **CONSTATE** que les résultats du scrutin sont les suivants :
Déléguée suppléante : Madame RIGUTTO Christiane 33 voix
- **DECLARE** dès lors élue Madame RIGUTTO Christiane en qualité de représentante suppléante de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au sein de la MARPA.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC087 : Approbation du schéma de développement touristique Terre Valserine 2021-2026

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention : MALFAIT Frédéric),

- **PREND ACTE** du bilan du schéma de développement touristique 2015-2020 ci-annexé,
- **APPROUVE** le schéma de développement touristique 2021-2026 ci-annexé et le plan d'actions correspondant,
- **APPROUVE** l'ordre de priorité énoncé ci-dessus,
- **DIT** que les actions seront budgétisées dans la mesure du possible selon l'ordre de priorité et dans l'objectif que le plan d'actions se réalise entre 2021-2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC088 : Liste des sentiers de niveau 1

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE** la liste des sentiers de catégorie (ou niveau) 1 comme suit :
 - La Voie du Tram
 - Les berges de la Valserine (depuis le viaduc SNCF jusqu'aux pertes de la Valserine au Pont des Oulles)
 - Les berges du Rhône Arlod- Génissiat
 - Les Grandes Traversées du Jura GTJ (VTT, équestres, pédestre)
 - Le GR9
 - Le Grand Tour de la Valserine
 - Le circuit urbain de Bellegarde sur Valserine
 - Les circuits thématiques liés à la frontière
 - Promenade de la roue et des marmites
 - Les sentiers VTT (14 itinéraires)
 - Sentier de Saint Jacques de Compostelle
 - Le sentier de la Borne au Lion au Crêt de ChalamSelon les tracés qui figurent au plans.
- **DECIDE** d'engager la demande d'inscription officielle de ces sentiers au PDIPR
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC089 : Modification du règlement d'attribution relatif à la Prime Chauffage Propre

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du règlement d'attribution des aides décrit ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC090 : Liste des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux ouvrant droit à l'exonération de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2022

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'exonérer de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III-1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux portés sur la liste jointe en annexe. Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC091 : Déchets ménagers : Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DONNE** acte au Président de la présentation dans les formes réglementaires du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020, comportant divers indicateurs techniques et financiers sur les conditions d'exécution de ce service,
- **PRECISE** que ce rapport sera tenu à la disposition du public à l'appui de la présente délibération et communiqué aux maires des communes adhérentes à la CCPB.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC092 : Approbation de la convention entre la commune de Valserhône et la CCPB pour la régularisation de financement de travaux de dévoiement des réseaux AEP

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention ci-annexée entre la commune de Valserhône et la Communauté de communes du Pays Bellegardien pour la régularisation du financement de travaux de dévoiement des réseaux d'eaux existants et situés dans le secteur du stade Gérard ARMAND
- **DIT** que les crédits seront inscrits sur le budget annexe eau, à l'article 1314 « subventions d'équipement – communes »
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC093 : Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – répartition 2021

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de confirmer la répartition libre de la contribution de l'ensemble intercommunal au FPIC 2021,
- **DECIDE** que la contribution au FPIC 2021 de l'ensemble intercommunal soit intégralement prise en charge par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC094 : Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 – Budget annexe Eau

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 du budget annexe Eau,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC095 : Délibération de mise en place des indemnités horaire de travail de dimanche et jours fériés et de travail normal de nuit

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** que tous les agents de la CCPB dont l'organisation de travail prévoit du travail normal le dimanche, certains jours fériés ou de nuit percevront l'indemnité horaire de travail correspondante au montant prévu par arrêté ministériel.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette opération.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC096 : Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 28 octobre 2021 hors du siège administratif de la CCPB,
- **CHOISIT** la salle des fêtes de la commune de Champfromier comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

- [Conseil communautaire du 28 octobre 2021](#)

21-DC097 : Signature du contrat de relance et de transition écologique (CRTE) et de la convention de financement annuelle relative au CRTE

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour la période 2021-2026 du Pôle métropolitain du Genevois français / communauté de communes du Pays Bellegardien et ses pièces annexes, joints à la présente délibération,
- **APPROUVE** la convention financière annuelle relative au CRTE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer lesdits contrat et convention avec Madame la Préfète de l'Ain et tous documents y afférent.

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC098 : PAE de VOUVRAY : Cession d'un tènement à la MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE pour la réalisation d'un établissement pour enfants et adolescents

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de céder l'emprise foncière nécessaire, soit environ 20 755 m², répondant au projet indiqué ci-dessus, au profit de la MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE à prendre dans les parcelles ci-après désignées :
- 458 ZC n° 376 « En Ségiat » en partie pour environ 110 m²
- 458 ZC n° 378 En Ségiat" en partie pour environ 7760 m²
- 458 ZC n° 354 "En Ségiat" de 7755 m²
- 458 ZC n° 350 "En Ségiat" en partie pour environ 5130 m².
- **VALIDE** que cette cession interviendra moyennant un prix de 35 € HT /m² arpenté + TVA en vigueur,
- **DECIDE** de céder l'emprise foncière grevée d'une servitude de passage et de réseaux au profit de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, soit environ 1520 m², à prendre sur les parcelles cadastrées 458 ZC n° 350 et 458 ZC n° 378 et ZC n° 376
- **VALIDE** que cette cession interviendra moyennant l'euro symbolique

La MGEN ACTION SANITAIRE ET SOCIALE est autorisée à réaliser une voirie sur cette emprise cédée à l'euro symbolique, qui sera grevée d'une servitude de passage et de réseaux, nécessaire à l'arrière de son bâtiment. L'accessibilité aux réseaux devra être assurée sur toute la longueur et largeur de la servitude par des engins de terrassement et curage.

- **HABILITE** le Président ou le Vice-président délégué à signer outre le compromis de ventes énoncé ci-dessus tout acte authentique en découlant qui en serait la suite et la conséquence, se rapportant à cette présente opération,
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires,
- **AUTORISE** la MGEN ou toute société s'y substituant à effectuer toute démarche administrative, dont celle de solliciter un permis de construire, pour la réalisation de ce projet.
- **AUTORISE** la MGEN ou toute société s'y substituant, à lancer des études de sol sur les terrains constituant l'emprise du projet
- Les frais de géomètre seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays Bellegardien,
- Les Frais de notaire seront pris en charge par la MGEN

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC099 : Approbation du rapport d'activité de la société SAS VERT MARINE relatif à la gestion du centre aquatique Valséo sur l'année 2020

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de la société SAS VERT MARINE relatif à la gestion du centre aquatique Valséo pour l'année 2020
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC100 : Mise en place de la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de la commission consultative d'élaboration et de suivi.
- **DESIGNE** Monsieur Serge RONZON en tant que Président de cette commission.
- **DESIGNE** le service déchets ménagers en charge du secrétariat.
- **VALIDE** la liste des membres.

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC101 : Modification d'affectation des résultats 2020 du Budget Général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de reprendre les résultats 2020 du budget principal comme suit :
 - L'excédent de fonctionnement 2020 est reporté en recettes d'investissement au budget 2021 à l'article **1068** pour la somme de **919 303,49 €** et en excédent de fonctionnement au compte **002** pour **33 794,75 €**.
 - Le déficit d'investissement 2020 de **- 2 236 777,31 €** est reporté en dépenses d'investissement au budget 2021 au compte **001**. Ce qui porte le montant du **D001** à **- 1 109 225,40 €**.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC102 : Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement pour un montant de 148 000 €.

- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC103 : Modification de l'affectation des résultats 2020 du budget annexe Déchets Ménagers de la CCPB

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier la reprise des résultats 2020 du budget annexe déchets ménagers comme suit :
 - L'excédent de fonctionnement 2020 est reporté en recettes d'investissement au budget 2021 à l'article **1068** pour la somme de **293 093,64 €**. Le nouveau **R002** repris au BP 2021 s'élève donc à **709 259,24 €**.
 - L'excédent d'investissement 2020 de **189 907,13 €** est reporté à l'article **001**. Le nouveau **R001** repris au BP 2021 s'élève donc à **- 289 355,77 €**.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC104 : Décision modificative n°2 au budget primitif 2021 – Budget général

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2021 du budget général,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC105 : Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC106 : Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 – Budget annexe déchets ménagers

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 du budget annexe déchets ménagers,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC107 : Décision modificative n°2 au budget primitif 2021 – Budget annexe Dinoplagne

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2021 du budget annexe Dinoplagne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC108 : Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique du projet de création d'un exutoire d'eaux pluviales, secteur du Picoly

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention : Frédéric MALFAIT),

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique et d'une procédure de cessibilité des parcelles restant à acquérir, pour la réalisation de l'exutoire d'eaux pluviales sur le secteur du Picoly,
- **APPROUVE** le dossier d'enquêtes publique et parcellaire conjointes préalable à la DUP et à l'arrêté de cessibilité,
- **DEMANDE**, en application du Code de l'Expropriation, l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire et de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
- **SOLLICITE** de l'autorité compétente de l'Etat que soit engagée à l'encontre des propriétaires des emprises concernées, la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique
- **AUTORISE** l'acquisition, par voie amiable et à défaut, par voie d'expropriation, des emprises nécessaires à la réalisation de l'exutoire d'eaux pluviales sur le secteur du Picoly
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches ou formalités que le recours à la procédure d'expropriation rendrait nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC109 : Lancement de la procédure d'institution de Servitude d'Utilité Publique dans le cadre du projet de création d'un exutoire d'eaux pluviales – parcelle AC n° 322

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention : Frédéric MALFAIT),

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure de servitude d'utilité publique sur la parcelle AC n°322, pour l'établissement des canalisations souterraines d'eaux pluviales dans le cadre du projet de création d'un exutoire d'eaux pluviales sur le secteur du Picoly
- **APPROUVE** le dossier d'enquête publique préalable à l'établissement de la servitude d'utilité publique
- **DEMANDE**, en application du Code rural et de la pêche maritime, l'ouverture de l'enquête publique préalable à la servitude d'utilité publique
- **SOLLICITE** de l'autorité compétente de l'Etat que soit institué au profit de la Communauté de communes du Pays Bellegardien, une servitude d'utilité publique conférant le droit d'établir à demeure les canalisations souterraines sur la parcelle AC n°322
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches ou formalités que le recours à la procédure d'institution de Servitudes d'Utilité Publique (SUP) rendrait nécessaires
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les actes nécessaires à la concrétisation de cette opération
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions pour exécuter la présente délibération

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC110 : Recours à une délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation d'une fourrière automobile intercommunale

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'une fourrière automobile intercommunale.
- **APPROUVE** les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire.
- **APPROUVE** le principe de lancement de la procédure de Délégation de Service Public de la fourrière automobile pour une durée de 3 ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires au déroulement de la procédure de mise en concurrence, à mener les négociations avec le ou les candidats, et à signer tout document se référant à cette procédure de délégation de service public.

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC111 : Désignation d'un délégué titulaire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au sein des conseils d'administration des collèges Louis Dumont et Saint-Exupéry

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret
- **PROCEDE** à la majorité absolue à l'élection d'un délégué titulaire appelé à siéger au sein des conseils d'administration des collèges Louis Dumont et Saint-Exupéry,
- **CONSTATE** que les résultats du scrutin sont les suivants :
 - Isabelle DE OLIVEIRA : 35 voix
- **DECLARE** dès lors élue Madame DE OLIVEIRA Isabelle en qualité de représentante titulaire de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien au sein des conseils d'administration des collèges Louis Dumont et Saint-Exupéry.

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC112 : Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de Valserhône pour l'année 2022

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 abstention Frédéric MALFAIT et 1 contre Pierre CHARPY),

- **DONNE** un avis favorable aux ouvertures des commerces de la commune de VALSERHONE les dimanches suivants pour l'année 2022 :
 - **Les commerces de détail pratiquant la même activité, regroupés par code NAF (nomenclature d'activités française) :**
 - 2 janvier 2022
 - 3 juillet 2022
 - 28 août 2022
 - 4 septembre 2022
 - 11 septembre 2022
 - 18 septembre 2022
 - 20 novembre 2022
 - 27 novembre 2022
 - 4 décembre 2022
 - 11 décembre 2022
 - 18 décembre 2022
 - **Les concessions automobiles :**
 - 16 janvier 2022
 - 13 mars 2022
 - 12 juin 2022
 - 18 septembre 2022
 - 16 octobre 2022
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC113 : Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 16 décembre 2021 hors du siège administratif de la CCPB,
- **CHOISIT** la salle des fêtes de la commune d'Injoux-Génissiat comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.

Fait à Champfromier, le 28 octobre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

-
- [Conseil communautaire du 16 décembre 2021](#)

21-DC114 : Approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention Frédéric MALFAIT),

- **APPROUVE** les modifications apportées au projet du PLUiH soumis à enquête publique, afin de tenir compte des avis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, telles que détaillées dans l'annexe n°1 à la présente délibération,
- **APPROUVE** le Plan Local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, tel qu'annexé à la présente délibération,
- **PRECISE** que la présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur, et plus précisément l'article R.153-21 et suivants du Code de l'Urbanisme.
- **PRECISE** que conformément à l'article L.153-24 du Code de l'Urbanisme la présente le PLUiH ne deviendra exécutoire qu'à l'issue d'un délai d'un mois à compter de sa transmission à l'autorité administrative compétente de l'État.
- **PRECISE** que le dossier du PLUiH une fois approuvé par le conseil communautaire et exécutoire, sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien ainsi que sous forme dématérialisée sur le site internet de la Communauté de communes du Pays Bellegardien,
- **INDIQUE** que la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète de l'Ain,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les actes afférents et à prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC115 : Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) sur le territoire de la CCPB

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **INSTAURE** le Droit de Prémption Urbain sur toutes les communes du territoire de la CCPB dans toutes les zones U et AU identifiées dans le plan de zonage approuvé.
- **ABROGE** la délibération n°15-DC026 du 17 décembre 2015 portant instauration du droit de prémption urbain (DPU) sur le territoire de la CCPB,
- **INDIQUE** que la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète de l'Ain, affichée pendant un mois et insérée dans deux journaux diffusés dans le département
- **INDIQUE** que copie de la délibération sera adressée aux personnes mentionnées à l'article R.211-3 du code de l'urbanisme
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les actes afférents et à prendre toutes décisions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC116 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (2 abstentions Elisabeth JEAMBENOIT et Frédéric MALFAIT),

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination d'un nouveau membre à la commission d'appel d'offres ;
- **DESIGNE** comme suit les membres de la commission d'appel d'offres permanente :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Serge RONZON	Isabelle DE OLIVEIRA
Joël PRUDHOMME	Christophe MAYET
Régis PETIT	Daniel BRIQUE
Jean-Pierre FILLION	Jacques VIALON
Catherine BRUN	Benjamin VIBERT
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC117 : Désignation des membres de la commission de délégation de service public

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention Elisabeth JEAMBENOIT)

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la nomination d'un nouveau membre à la commission de délégation de service public ;
- **DESIGNE** comme suit les membres de la commission de délégation de service public :

Titulaires :

Serge RONZON
Joël PRUDHOMME
Régis PETIT
Jean-Pierre FILLION
Catherine BRUN

Suppléants :

Isabelle DE OLIVEIRA
Christophe MAYET
Daniel BRIQUE
Jacques VIALON
Benjamin VIBERT

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC118 : Reversement de l'excédent 2020 du budget annexe PAE de Vouvray au budget principal

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (2 abstentions Elisabeth JEAMBENOIT et Frédéric MALFAIT),

- **APPROUVE** le reversement d'une partie de l'excédent du budget annexe PAE de Vouvray pour un montant de 450 000,00 € au budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC119 : Décision modificative n°1 au budget primitif 2021 – Budget annexe PAE de Vouvray

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (2 abstentions Elisabeth JEAMBENOIT et Frédéric MALFAIT),

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 du budget annexe PAE de Vouvray,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC120 : Décision modificative n°3 au budget primitif 2021 – Budget principal

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (3 abstentions Elisabeth JEAMBENOIT, Frédéric MALFAIT et Pierre EVRARD),

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 au budget primitif 2021 du budget principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC121 : Décision modificative n°2 au budget primitif 2021 – Budget annexe Eau

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention Frédéric MALFAIT),

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2021 du budget annexe Eau,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC122 : Décision modificative n°2 au budget primitif 2021 – Budget annexe Assainissement

Le Conseil communautaire, à l'unanimité (1 abstention Frédéric MALFAIT),

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2021 du budget annexe Assainissement,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC123 : Fixation des attributions de compensation définitives des 12 communes-membres pour l'année 2021

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la fixation du montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2021,
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC124 : Déchets ménagers : Révision tarifaire de la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2022 et fixation des prix de remplacement des conteneurs

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE** les modes de calcul et les tarifs présentés ci-dessus de la redevance spéciale des déchets ménagers et assimilés appliquée aux communes
- **FIXE** le mode de calcul et les tarifs présentés ci-dessus de la perception de la redevance spéciale des déchets ménagers et assimilés aux les gros producteurs,
- **FIXE** les tarifs de remplacement des conteneurs aux usagers présentés ci-dessus,
- **PRECISE** que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2022
- **CHARGE** le Président ou le Vice-Président délégué de poursuivre le recouvrement de la redevance spéciale dont il s'agit.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC125 : Tarification des régies d'eau et d'assainissement – nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022 pour l'année 2022 - part fixe

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 contres Guy SUSINI et Pierre EVRARD),

- **APPROUVE** les tarifs de la part fixe suivants à partir du 1^{er} janvier 2022 :

EAU POTABLE	Part fixe actuelle € HT	Nouvelle part fixe € HT
Bellegarde	24 €	60 €
Billiat	75 €	60 €
Champfromier	30 €	60 €
Chanay	38 €	60 €
Châtillon	78 €	60 €
Confort	48 €	60 €
Giron	25 €	60 €
Injoux Génissiat	24 €	60 €
Lancrans	58 €	60 €
Lhopital	30 €	60 €
Montanges	29 €	60 €
Plagne	80 €	60 €
St Germain de Joux	55 €	60 €
Surjoux	30 €	60 €
Villes	27,48 €	60 €

ASSAINISSEMENT	Part fixe actuelle € HT	Nouvelle part fixe € HT
Bellegarde	36 €	50 €
Billiat	0 €	50 €
Champfromier	28 €	50 €
Chanay	20 €	50 €
Châtillon	12 €	50 €
Confort	18 €	50 €
Giron	0 €	50 €
Injoux Génissiat	24 €	50 €
Lancrans	20 €	50 €
Lhopital	30 €	50 €
Montanges	0 €	50 €
Plagne	30 €	50 €
St Germain de Joux	0 €	50 €
Surjoux	0 €	50 €
Villes	0 €	50 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC126 : Tarification des régies d'eau et d'assainissement – nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022 pour l'année 2022 – part variable eau potable

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 contres Guy SUSINI et Pierre EVRARD, 2 abstentions Frédéric MALFAIT et Pierre CHARPY)

- **APPROUVE** les tarifs de la part variable eau potable suivants pour l'année 2022 :

EAU POTABLE	Part variable actuelle en € HT/m ³	2022
Bellegarde	1,35 €	1,42 €
Billiat	1,18 €	1,28 €
Champfromier	1,50 €	1,54 €
Chanay	1,43 €	1,48 €
Châtillon	0,82 €	0,98 €
Confort	1,60 €	1,63 €
Giron	1,02 €	1,14 €
Injoux Génissiat	1,88 €	1,86 €
Lancrans	1,62 €	1,64 €
Lhopital	2,20 €	2,13 €
Montanges	1,31 €	1,38 €
Plagne	1,10 €	1,21 €
St germain	1,30 €	1,38 €
Surjoux	2,55 €	2,42 €
Villes	1,10 €	1,21 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC127 : Tarification des régies d'eau et d'assainissement – nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022 pour l'année 2022 – part variable assainissement

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 contre Guy SUSINI, 2 abstentions Frédéric MALFAIT et Pierre CHARPY)

- **APPROUVE** les tarifs assainissement de la part variable suivants pour l'année 2022 :

ASSAINISSEMENT Tranche 1 - 0 à 120m ³	Part variable actuelle € HT/m ³	2022
Bellegarde	1,15 €	1,60 €
Billiat	1,00 €	1,60 €
Champfromier	1,50 €	1,60 €
Chanay	1,15 €	1,60 €
Châtillon	1,05 €	1,60 €
Confort	1,00 €	1,60 €
Giron	0,77 €	1,60 €
Injoux Génissiat	0,95 €	1,60 €
Lancrans	1,58 €	1,60 €
Lhopital	1,15 €	1,60 €
Montanges	1,07 €	1,60 €
Plagne	0,85 €	1,60 €
St Germain de Joux	0,85 €	1,60 €
Surjoux	0,30 €	1,60 €
Villes	1,00 €	1,60 €

ASSAINISSEMENT Tranche 2 - 120 à 500m ³	Part variable actuelle € HT/m ³	2022
Bellegarde	1,15 €	2,20 €
Billiat	1,00 €	2,20 €
Champfromier	1,50 €	2,20 €
Chanay	1,15 €	2,20 €
Châtillon	1,05 €	2,20 €
Confort	1,00 €	2,20 €
Giron	0,77 €	2,20 €
Injoux Génissiat	0,95 €	2,20 €
Lancrans	1,58 €	2,20 €
Lhopital	1,15 €	2,20 €
Montanges	1,07 €	2,20 €
Plagne	0,85 €	2,20 €
St Germain de Joux	0,85 €	2,20 €
Surjoux	0,30 €	2,20 €
Villes	1,00 €	2,20 €

ASSAINISSEMENT Tranche 3 - > 500m ³	Part variable actuelle € HT/m ³	2022
Bellegarde	1,15 €	2,30 €
Billiat	1,00 €	2,30 €
Champfromier	1,50 €	2,30 €
Chanay	1,15 €	2,30 €
Châtillon	1,05 €	2,30 €
Confort	1,00 €	2,30 €
Giron	0,77 €	2,30 €
Injoux Génissiat	0,95 €	2,30 €
Lancrans	1,58 €	2,30 €
Lhopital	1,15 €	2,30 €
Montanges	1,07 €	2,30 €
Plagne	0,85 €	2,30 €
St Germain de Joux	0,85 €	2,30 €
Surjoux	0,30 €	2,30 €
Villes	1,00 €	2,30 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC128 : Tarification des régies d'eau et d'assainissement – nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2022 pour l'année 2022 - SPANC

Le Conseil communautaire, à la majorité (1 contre Frédéric MALFAIT)

- **APPROUVE** les tarifs de la redevance assainissement non collectif suivants à partir du 1^{er} janvier 2022 :

TARIFICATION SPANC		
COMMUNES	Tarif actuel € HT/ an	2022
BILLIAT	-	30 €
CHAMPFROMIER	50 €	
CHANAY	-	
CONFORT	16 €	
GIRON	-	
INJOUX-GENISSIAT	24 €	
MONTANGES	20 €	
PLAGNE	-	
SAINT GERMAIN DE JOUX	36 €	
SURJOUX-LHOPITAL	-	
VALSERHONE - LANCRANS	35 €	
VALSERHONE - CHATILLON	-	
VALSERHONE - BELLEGARDE	-	
VILLES	-	

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC129 : Mise en place de l'indemnité forfaitaire de déplacement au titre des fonctions essentiellement itinérantes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **DEFINIT** les postes suivants de la collectivité comme « essentiellement itinérants », et ouvrant droit au versement de l'indemnité correspondante pour l'année 2022 :

Agents de l'office de tourisme

- **DEFINIT** la valeur plafond maximale de l'indemnité allouée pour ces personnels à 615 euros par an.
- **AUTORISE** le versement de cette indemnité aux personnels désignés.
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC130 : Mise en œuvre de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la liste des bénéficiaires des indemnités horaires pour heures supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2022.

Filière	Cadre d'emplois
Administrative	Adjoints techniques territoriaux
Administrative	Rédacteurs territoriaux
Technique	Adjoint techniques territoriaux
Technique	Techniciens territoriaux

- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC131 : Fixation du temps de travail à 1607 heures dans la fonction publique territoriale

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **FIXE** la durée du temps de travail à 1607 heures
- **AUTORISE** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC132 : Présentation du plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes pour la période 2021 - 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD

21-DC133 : Désignation du lieu de la prochaine réunion du Conseil communautaire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la tenue de la prochaine réunion du Conseil communautaire le 27 janvier 2022 hors du siège administratif de la CCPB,
- **CHOISIT** la salle des fêtes de Lancrans, commune de Valsershône comme lieu de réunion du prochain Conseil communautaire.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé Président de séance, Patrick PERREARD



Décisions

du

Bureau

Communautaire

21-DB022 : Acquisition de terrains cadastrés 458 ZC n° 327 et 458 ZC n° 329 propriétés de la commune de VALSERHONE

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**APPROUVER** l'acquisition des terrains, propriétés de la commune de VALSERHONE cadastrés 458 ZC n° 327 et 458 ZC n° 329 d'une superficie respective de 1167 m² et 1801 m², soit un total de 2968 m², moyennant le prix de 29 680 €,
- d'**HABILITER** le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tous documents se rapportant à ce dossier.
- d'**AUTORISER** le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires, notamment toute demande de subvention,
- de **PRECISER** que la dépense est inscrite au Budget 2021,
- de **PRECISER** que cette acquisition sera entérinée par acte administratif rédigé par la commune de VALSERHONE.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB023 : Déchets ménagers : Modification du règlement de collecte

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**APPROUVER** le règlement de collecte modifié tel que joint en annexe de la présente décision,
- d'**ANNULER** et **REPLACER** la précédente version du règlement de collecte,
- de **DIRE** que le nouveau règlement de collecte sera applicable dès qu'il aura été rendu exécutoire et au plus tard le 15 octobre 2021,
- de **CHARGER** le Président ou le Vice-Président délégué de publier le présent règlement modifié, d'en poursuivre l'exécution et d'en prescrire l'application aux services communautaires et de veiller au respect des dispositions qui les composent par leurs soins

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB024 : Attribution de subvention dans le cadre de la Prime Chauffage Propre

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- D'**ATTRIBUER** aux propriétaires les aides allouées dans le cadre de la Prime Chauffage Propre selon le tableau suivant :

Nom	Adresse	Ville	Système ancien	Système de remplacement	Dépense éligible	Montant de l'aide	Part CCPB	Part Région
BARBIERI Daniel	188 route d'Ardon	Châtillon en Michaille	Chaudière fioul	Pompe à chaleur AIR/EAU	22 200.37€	1000€	200€	800€
TROUILLOT Patrick	27 lotissement La Louvatière	Injoux-Génissiat	Chaudière fioul	Pompe à chaleur AIR/EAU	22 763.74€	1000€	200€	800€

- De **CHARGER** le Président ou Vice-Président délégué aux finances à verser les sommes revenant aux bénéficiaires susnommés pour les montants indiqués, en exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua, ainsi qu'au Trésorier.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB025 : Modification de la convention relative au service commun ADS entre la CCPB et les communes membres

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCEPTER** les modifications apportées à la convention régissant notamment les modalités de répartition financière entre chaque commune.
- de **DEMANDER** à chaque commune compétente de délibérer en conséquence,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention jointe en annexe avec chacune des communes adhérentes ainsi que tout acte relatif à ce dossier,

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB026 : Recrutement dans le cadre de contrat d'apprentissage

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** le recours au contrat d'apprentissage pour renforcer l'effectif du service Maison de l'urbanisme et recruter ainsi un jeune en formation de Master 2 urbanisme et projet urbain
- **DE CONCLURE**, à compter du 1^{er} Octobre 2021, un contrat d'apprentissage pour la préparation d'un master 2 urbanisme et projet urbain.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente déléguée à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation des actions de formation répertoriées ;
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB027M : Personnel intercommunal – Mise à jour du tableau des emplois

Le Bureau communautaire, à la majorité (4 abstentions : RONZON Serge, MALFAIT Frédéric, MOINE Florian, THOMASSET Gilles et 3 contres : FILLION Jean-Pierre, DINOCHAU Philippe et VIALON Jacques)

DECIDE

- **d'APPROUVER** la suppression des emplois définis dans la présente délibération.
- **d'APPROUVER** la modification du tableau des emplois en accord avec ce qui précède.
- **d'ARRETER**, en conformité avec ce qui précède, le tableau des emplois permanents de la Communauté de Communes comme indiqué en annexe à compter de ce jour.
- **de PRENDRE ACTE** de l'ouverture de nouveaux recrutements à la Régie des eaux du Pays Bellegardien.
- **de CHARGER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée de procéder aux formalités nécessaires au pourvoi des postes ainsi ouverts.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à signer tout document s'y rapportant.
- **d'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget.

Fait à Saint Germain de Joux, le 7 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

Bureau communautaire du 16 décembre 2021

21-DB028 : Conventions pluriannuelles de partenariat et de financement 2022 à 2026 entre le Département de l'Ain et la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, relatives au dispositif des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **d'APPROUVER** les deux conventions de partenariat et de financement proposées par le Département de l'Ain,
- **d'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué, à signer ces deux conventions ainsi que tout document s'y afférant.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB029 : Convention de Partenariat concernant le programme Petites villes de demain entre la CCPB, la commune de Valserhône et ENEDIS

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**ACCEPTER** les termes de la convention de Partenariat concernant entre la CCPB et ENEDIS
- d'**AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer ladite convention ainsi que tout document s'y afférent.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB030 : Approbation de la convention relative à l'usage des conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la convention relative à l'usage des conteneurs destinés à la collecte des déchets ménagers, annexée à la présente délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB031 : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune de Surjoux-Lhopital au profit de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement » pour l'année 2022

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de mise à disposition du service technique de la commune de Surjoux-Lhopital au profit de la Régie des eaux du Pays Bellegardien au titre de la gestion de la compétence « Eau et assainissement ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer avec la commune de Surjoux-Lhopital ladite convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à émettre tout titre ou mandat relatif à cette convention

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB032 : Autorisation de signature d'une convention de mise à disposition du service technique de la commune de Villes au profit de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien, au titre de la gestion de la compétence « eau et assainissement » pour l'année 2022

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention de mise à disposition du service technique de la commune de Villes au profit de la Régie des eaux du Pays Bellegardien au titre de la gestion de la compétence « Eau et assainissement ».
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer avec la commune de Villes ladite convention.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à émettre tout titre ou mandat relatif à cette convention.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB033 : Attribution de subvention dans le cadre de la Prime Chauffage Propre

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** à chaque propriétaire les aides allouées dans le cadre de la Prime Chauffage Propre selon le tableau suivant

Nom	Adresse	Ville	Système ancien	Système de remplacement	Dépense éligible	Montant de l'aide	Part CCPB	Part Région
GROS Jean-Claude	35 Impasse des Jorasses	Valserhône	Chaudière fioul	Pompe à chaleur air/eau	21 519€	1000€	200€	800€
ROBARET Jacques	720 rue Aimé Bonneville	Valserhône	Chaudière fioul	Pompe à chaleur air/eau	21 740€	1000€	200€	800€
BERTRAND Bastien	406 Chemin sur la Vie	Châtillon-en-Michaille - Valserhône	Chaudière fioul	Pompe à chaleur air/eau	21 255€	1000€	200€	800€
VALDUGA Aurore	98 rue du Champ du Pont	Champfromier	Poêle à bois (avant 2002)	Poêle à granulés	5 929€	2000€	400€	1600€
BROCHET Philippe	82 Impasse Bellevue	Champfromier	Cheminé foyer fermé	Poêle à granulés	9120 €	1000€	200€	800€
NICOLLET STEPHANE	246 Route des Burgondes	Champfromier	Cheminé foyer fermé	Poêle à Pellet	5 771 €	1000€	200€	800€
TOTAL					85 334€	7 000€	1 400€	5 600€

- De **CHARGER** le Président ou Vice-Président délégué à verser les sommes revenant aux bénéficiaires susnommés pour les montants indiqués, en exécution de la présente décision qui sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Gex et de Nantua, ainsi qu'au percepteur de Valserhône, comptable de la CCPB.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB034 : Demande au Département de l'Ain pour l'enlèvement de dépôts sauvages sur Saint Germain de Joux dans le cadre du contrat de Rivière Sauvage Valserine

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- De **VALIDER** le plan de financement suivant :

Dépenses (prix TTC)	Recettes
Enlèvement des dépôts d'ordures sauvages jetés dans le talus en contre bas de la route RD 84, en dessous du petit parking, ainsi que dans les talus en contre bas de la route D55 reliant St Germain de Joux à Echallon par l'EIJAA : 4 440 € TTC	Département de l'Ain (30% de la dépense subventionnable) : 1 332 € CCPB (50% du reste à charge) : 1 554 € Commune de Saint-Germain de Joux: 1 554 €
Total dépense subventionnable : 4 440 € TTC	TOTAL : 4 440 €

- De **SOLLICITER** à cet effet l'aide financière du Conseil Départemental de l'Ain pour un montant de **1 332€** représentant 30 % de la dépense subventionnable pour l'enlèvement des dépôts d'ordures sauvages jetés dans le talus en contre bas de la route D84, en dessous du petit parking, ainsi que dans les talus en contre bas de la route D55 reliant St Germain de Joux à Echallon.
- De **CONSTITUER** et de signer tous les dossiers nécessaires à cet effet et de procéder aux démarches et formalités adaptées à la poursuite du projet et sa mise en exécution.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB035 : REGENERO Prolongation de la convention transitoire d'animation du Service Public de Performance Energétique (SPPEH) avec l'ALEC 01- subvention complémentaire

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- d'**APPROUVER** les termes de l'avenant de prolongation de la convention avec l'ALEC 01,
- d'**APPROUVER** le versement de la subvention à l'ALEC 01 d'un montant de 13 368 €,
- d'**AUTORISER** le Président ou le Vice-Président à signer l'avenant à la convention avec l'ALEC 01 ainsi que tout document s'y afférent,
- de **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits dans le budget général 2021.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB036 : Convention de prestation de service pour le service « travaux des assemblées » de la commune de Valserhône

Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

- De **VALIDER** le projet de convention établi à compter du 1^{er} janvier 2021, conformément à l'article L 5214-16-1 du CGCT, et précisant les modalités de la prestation de services pour le service travaux des assemblées, notamment :
 - a) Pour 50% d'un temps plein, sous la responsabilité de la directrice du service mutualisé administration générale affaires juridiques employée par la Commune de Valserhône, l'agent responsable des travaux des assemblées assurera les missions suivantes :
 - Préparation de la tenue des Assemblées : établissement du calendrier, des convocations, rédaction d'actes, établissement du dossier de projets d'actes, envoi du dossier par voie numérique ou par la poste, convocation de la presse, gestion des pouvoirs,
 - Tenue des assemblées : participation aux réunions de conseil, préparation des documents, distribution des documents divers et/ou à faire signer,
 - Gestion des délibérations, décisions et arrêtés du maire, transmission au contrôle de légalité et affichage,
 - Diffusion des actes aux services concernés,
 - Gestion de la réception des conventions accompagnant une délibération,
 - Rédaction des comptes rendus et des procès-verbaux des conseils, validation et signature du secrétaire,
 - Tenue des répertoires des actes,
 - Tenue des registres y compris des reliures,
 - Etablissement des Recueils des actes administratifs.
 - b) Le remboursement par la commune de Valserhône à la CCPB de 50 % du coût réel annuel de l'ensemble des salaires et charges de l'agent en charge des travaux des assemblées, auxquels seront ajoutés des frais de structure correspondants à 4% du coût réel, au terme de chaque année, sur présentation par la CCPB d'un état liquidatif et d'un titre de recettes émis avant le 31 décembre de chaque année.
- D'**AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer la convention ainsi que tout document s'y afférent.
- De **TRANSMETTRE** une ampliation de la présente à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Nantua et de Gex, ainsi qu'au percepteur d'OYONNAX, comptable de la CCPB.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB037 : Convention de prestation de service pour l'encadrement du service communal Urbanisme Stratégie Opérationnelle Mobilités de la commune de Valserhône

Le Bureau communautaire, à l'unanimité (1 abstention Frédéric MALFAIT),

DECIDE

- de **VALIDER** le projet de convention établi à compter du 1^{er} janvier 2021, conformément à l'article L 5214-16-1 du CGCT, et précisant les modalités de la prestation de services du responsable du service USOM, notamment :
 - a) Pour 50% d'un temps plein, sous la responsabilité du Directeur Général des Services de la Commune de Valserhône, le responsable du service USOM assurera les missions suivantes :
 - Urbanisme appliqué ou réglementaire :
 - Encadrement agent communal en charge de l'accueil ADS et des recensements
 - Etudes urbaines VALSERHONE :

Études de circulation : rédaction du cahier des charges et pilotage en lien direct avec le bureau d'études
Etude patrimoniale : pilotage

- Urbanisme opérationnel VALSERHONE
Mise en œuvre des OAP et suivi des projets urbains
- Risques
Plan Communal de Sauvegarde
DICRIM document d'information communal sur les risques majeurs
Gestion des risques et périls relevant de l'urbanisme
- Mobilité
Encadrement et remplacement en cas d'absence du chargé de mission mobilité VALSERHONE
Gestion du réseau de transport en relation avec la Région AOM
Contribution à l'élaboration et au suivi des Projets d'agglomération du Grand Genève ainsi qu'aux études et démarches du Pôle Métropolitain du Genevois Français
Pilotage des études liées au déplacement/stationnement dont les études sur l'aménagement des pistes cyclables et autres actions de promotion des déplacements alternatifs à la voiture
- Autres missions :
Gestion de la publicité, enseignes et pré enseignes
Gestion et suivi des infractions au code de l'environnement

b) Le remboursement par la commune de Valsérhône à la CCPB de 50 % du coût réel annuel de l'ensemble des salaires et charges du responsable de la maison de l'Urbanisme auxquels seront ajoutés des frais de structure correspondants à 4% du coût réel, au terme de chaque année, sur présentation par la CCPB d'un état liquidatif et d'un titre de recettes émis avant le 31 décembre de chaque année.

- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer la convention ainsi que tout document s'y afférant.
- de **TRANSMETTRE** une ampliation de la présente à Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Nantua et de Gex, ainsi qu'au percepteur d'OYONNAX, comptable de la CCPB.

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DB038 : Modification de la convention relative au service commun ADS entre la CCPB et les communes membres

Le Bureau communautaire, à l'unanimité (1 abstention Frédéric MALFAIT),

DECIDE

- d'**ACCEPTER** les modifications apportées à la convention ADS par un avenant n°5,
- de **DEMANDER** à chaque commune compétente de délibérer en conséquence,
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention jointe en annexe avec chacune des communes adhérentes ainsi que tout acte relatif à ce dossier,

Fait à Injoux-Génissiat, le 16 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD



Décisions

du

Président

21-DP060 : Prêt à usage au profit de la société GAEC LA LECHERE

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de consentir au profit de la société dénommée Groupement Agricole d'Exploitation en Commun reconnu La Léchère, plus connue sous le nom de GAEC LA LECHERE, dont le siège social est à VALSERHONE (01200) 625 Chemin de la fin du Chêne, un contrat de prêt à usage portant sur les parcelles ci-après, propriétés de la CCPB, sises à VALSERHONE (Ain) commune déléguée de Chatillon en Michaille, et cadastrées : 458 ZC 62, lieudit « En Boutout », 458 ZC 323, lieudit « En Breuliet », 458 ZC 58 – 59 – 60 – 233, lieudit « les Vignes », 458 ZC 128, lieudit « En Crozet », et 458 ZC 350p – 354 – 376 – 378, lieudit « En Ségiat », pour une superficie totale d'environ 80.114 m².

ARTICLE 2 : de consentir cette mise à disposition au moyen d'un prêt à usage, à titre gratuit, pour une durée de seize (16) mois, à compter du 1^{er} septembre 2021, pour se terminer le 31 décembre 2022.

ARTICLE 3 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 1^{er} octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP061 : Terrain cadastré AL n° 884 – rue de Savoie Bellegarde sur Valserine – Convention de mise à disposition au profit de la commune de Valserhône

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de consentir une convention de mise à disposition de la parcelle cadastrée AL n° 884, d'une superficie de 3 129 m², propriété de la CCPB, située à Valserhône (Ain) rue de Savoie Bellegarde sur Valserine, d'une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2021 pour se terminer le 30 septembre 2022, à titre gracieux, renouvelable expressément sur demande du preneur un mois avant l'échéance du contrat.

ARTICLE 2 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 5 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP062 : Non attribuée

21-DP063 : Non attribuée

21-DP064 : Mise en place d'une convention entre le site de Dinoplagne et Monsieur Jean-Pierre FILLION

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1er – La signature d'une convention autorisant le site paléontologique de Dinoplagne à vendre, sous la forme d'un dépôt-vente, l'ouvrage de Monsieur Jean-Pierre FILLION « De la science à la fiction, un voyage préhistorique dans la région du Haut-Rhône ».

ARTICLE 2 – Cette prestation de service en contrepartie d'une commission de 30 % sur la valeur financière des articles vendus.

ARTICLE 3 – Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua.

Fait à Valserhône, le 5 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP065 : Délégation ponctuelle de l'exercice du droit de préemption urbain à la Commune de Billiat

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 – La délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de BILLIAT dans le cadre de l'aliénation ci-dessus décrite.

ARTICLE 2 – La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 – Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua et qui sera notifiée à Monsieur le Maire de la Commune de Billiat.

Fait à Valserhône, le 28 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP066 : Contrat d'emprunt pour le financement de travaux sur le budget annexe assainissement

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : Pour financer le prétraitement de la STEP de Valserhône et le renouvellement de réseaux, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien contracte auprès de la Banque Postale, un emprunt pour le budget assainissement dont les caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler	1A
Montant	1 000 000 €
Durée	25 ans
Amortissement	échéances constantes
Périodicité des échéances	trimestrielle
Taux : fixe	0,93 %
Déblocage des fonds	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/12/2021, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Base de calcul des intérêts	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,05 % du montant du contrat de prêt

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte à la prochaine séance publique du Conseil Communautaire de la signature du contrat.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au bénéficiaire et transmis pour attribution à Monsieur le chef de service du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Oyonnax.

Fait à Valserhône, le 28 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP067 : Contrat d'emprunt pour le financement de travaux sur le budget annexe eau

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : Pour financer la réhabilitation des captages, le renouvellement de réseaux et l'amélioration de la qualité de l'eau, la Communauté de Communes du Pays Bellegardien contracte auprès de la Banque Postale, un emprunt pour le budget eau dont les caractéristiques sont les suivantes :

Score Gissler	1A
Montant	500 000 €
Durée	15 ans
Amortissement	échéances constantes
Périodicité des échéances	trimestrielle
Taux : fixe	0,67 %
Déblocage des fonds	à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/12/2021, en une, deux ou trois fois avec versement automatique à cette date
Base de calcul des intérêts	mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Remboursement anticipé	autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0,05 % du montant du contrat de prêt

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte à la prochaine séance publique du Conseil Communautaire de la signature du contrat.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au bénéficiaire et transmis pour attribution à Monsieur le chef de service du Service de Gestion Comptable (SGC) d'Oyonnax.

Fait à Valserhône, le 28 octobre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP068 : Adhésion au groupement de commandes coordonné par la commune de Valserhône pour la réalisation de diagnostics techniques immobilier et voirie

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : d'adhérer au groupement de commande créé pour lancer une consultation relative à la réalisation de diagnostics techniques immobilier et voirie pour la commune de Valserhône et la CCPB ;

Article 2 : d'approuver et de signer la convention définissant les modalités de fonctionnement du groupement entre les membres pour la préparation, la passation et l'exécution du ou des marchés envisagés, la répartition des tâches nécessaires et correspondantes, les charges et obligations de chacun des membres ;

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua.

Fait à Valserhône, le 10 novembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP069 : Convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé dans le cadre des travaux de mise en place des périmètres de protection du captage des Bauches et du Puits de Chaix.

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : La convention préalablement rédigée et validée par décision n°21-DP028 est abrogée et remplacée par la convention citée ci-dessus pour rectification de l'identité des propriétaires et des parcelles concernées.

Article 2 : La signature de la convention d'autorisation de travaux pour la réalisation de pose de canalisations publiques en terrain privé sur les parcelles section B n°438, B n°441 et section B n°1795 de M GROS André Louis et Mme GROS Yolande- Mise en place des périmètres de protection du captage des Bauches et du puits de Chaix,

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Nantua.

Fait à Valserhône, le 16 novembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP070 : Prêt à usage au profit de Monsieur Lionel CART

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de consentir au profit de Monsieur Lionel CART, domicilié à VALSERHONE (01200) 1153 route de la Plaine, Chatillon en Michaille, un contrat de prêt à usage portant sur les parcelles ci-après, propriétés de la CCPB, sises à VALSERHONE (Ain) commune déléguée de Chatillon en Michaille, et cadastrées : 091 AI 158, lieudit « Pierre Blanche », 458 ZC 341 – 342 – 356 – 359 – 360 – 363 – 364 – 366 – 368 – 370 - 372, lieudit « En Ségiat », pour une superficie totale d'environ 12.769 m².

ARTICLE 2 : de consentir cette mise à disposition au moyen d'un prêt à usage, à titre gratuit, pour une durée de douze (12) mois, à compter du 15 novembre 2021, pour se terminer le 14 novembre 2022.

ARTICLE 3 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 23 novembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP071 : RECAPITULATIF DES MARCHES PUBLICS ET AVENANTS NOTIFIES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

Article 1 : FIXE comme suit les marchés publics notifiés et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communautaire :

Objet	Titulaire	Date de notification	Durée	Montant € HT
CC21C20 – Location d'une benne au profit de la CCPB destiné au stockage de pneumatiques usagés à la déchetterie de Valsershône	SARL GRANULATEX 74550 PERRIGNIER	29/12/2020	1 an	1 217,40
CC21C18 – Réalisation du parcours d'interprétation extérieure quatre sculptures présentées publiquement pour le site de Dinoplagne	Patrice MESNIER 60510 ROCHY CONDE	11/03/2021	3 mois	18 500,00
CC21C04 – Dimensionnement du suivi des débits de la source de Coz	TALUY INFEAU CONSEILS EIRL 73000 BARBERAZ	27/03/2021	1 an	Prix forfaitaire : 2 295,00 € HT Prix unitaires : maximum 8 000,00 €HT
CC21F05 – Evacuation, transport et traitement des boues des stations d'épuration	SUEZ ORGANIQUE SAS 74550 PERRIGNER	13/04/2021	1 an reconductible 3 fois	Minimum : 85 000,00 Maximum : 150 000,00
CC21C15 – Mise en place d'une solution en mode SAAS du logiciel de gestion du CLIC du Pays Bellegardien	DICSIT INFORMATIQUES 4600 VILLIERS LES NANCY	14/04/2021	3 ans reconductible 2 fois 1 an	Année 1 : 2 909,77 Années suivantes : 674,77
CC21C22 – Mise en place du socle technique nécessaire au fonctionnement des modules de boutique et billetterie (Dinoplagne)	INGENIE 38570 LE CHEYLAS	16/04/2021	2 mois	17 900,00
CC21C17 – Contrat de maintenance informatique	NBM EUROPE 01280 PREVESSIN MOENS	19/04/2021	1 an reconductible 3 fois	2 160,00 € HT/an
CC21C16 - Maintenance des contrôles d'accès installés sur les déchetteries d'Injoux et de Champfromier	PRECIA MOLEN SERVICE 07000 PRIVAS	14/05/2021	1 an reconductible 4 fois	2 379,50
CC21C03 – Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de la Commune de St Germain de Joux	MONTMASSON INGENIEURS CONSEILS 74940 ANNECY LE VIEUX CEDEX	20/05/2021	24 mois	18 900,00
CC21C19 – Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction et l'obtention d'un permis d'aménager modificatif relatif à la création d'une aire d'accueil des gens du voyage	OCUBE ARCHITECTURE 69001 LYON	28/05/2021	10 semaines	1 050,00
CC21F10-3 – Achat de véhicules neufs de tourisme et utilitaires aménagés pour la Communauté de Communes du Pays Bellegardien Lot n° 03 - Véhicule pour la police intercommunale	DAPG GINOT GEX 01172 GEX	28/05/2021	Délai de livraison : 14 semaines + 2 ans garantie	25 327,01 € TTC
CC21C25 – Tassage des bennes de la déchetterie d'INGOUX-GENISSIAT	Société RT AGRI SERVICES 01200 INJOUX GENISSIAT	30/06/2021	1 an reconductible 1 fois	10 000,00
CC21C26 – Tassage des bennes de la déchetterie De CHEMPFROMIER	Société VITALI PIERRE EXPLOITANT FORESTIER	30/06/2021	1 an reconductible 1 fois	8 000,00

	01410 CHAMPFROMIER			
CC21C24 - Expertises et classements de véhicules dans le cadre d'une procédure de mise en fourrière	LANG ET ASSOCIES RHONE ALPES 01430 SAINT MARTIN DU FRESNE	01/07/2021	6 mois	Maximum : 2 500,00
CC21C27 - Achat de bacs pour les ordures ménagères	QUADRIA 33127 ST JEAN D'ILLAC	15/07/2021	2 ans	Maximum : 39 000,00
CC21C11 - Déploiement de la signalétique pastorale sur le plateau de retord et la haute chaîne du Jura	CHAMBRE DE L'AGRICULTURE DE L'AIN 01003 BOURG EN BRESSE CEDEX	27/07/2021	5 mois	660,00
CC21C23 – Maintenance de la suite logicielle boutique – billetterie – vente en ligne	INGENIE 38570 LE CHEYLAS	16/08/2021	1 an reconductible 5 fois	2 400,00 € HT/an
CC21C28 - Fourniture et installation d'aménagements intérieurs du Hangar de la régie des eaux	GRAVITAX 69330 MEYZIEU	07/09/2021	4 mois	27 385,00
CC21C36 – Abonnement AWS	AWS 38100 GRENOBLE	29/09/2021	1 an	1 918,00
CC21F31 - Entretien et faucardage des espaces verts des sites de la Communauté de Communes du pays Bellegardien	BERGER JARDINS 73310 CHANAZ	18/10/2021	1 an reconductible 3 fois	Partie forfaitaire : 45 390,00 PSE 1 : 1 680,00 PSE 3 : 3 680,00 Partie à prix unitaires : Sans minimum Sans maximum
CC21C21 – Enlèvements et transports des véhicules destinés à être placés en fourrière intercommunale	ISERE DEPANNAGE SERVICE (IDS) 38800 LE PONT DE CLAIX	16/06/2021	6 mois	Maximum : 8 500,00

Article 2 : FIXE comme suit les marchés publics conclus en groupement de commandes dont le coordonnateur est la Communauté de Communes du Pays Bellegardien :

Objet	Titulaire	Date de notification	Durée	Montant € HT
CC21A14 – Maîtrise d'œuvre pour l'alimentation en eau potable et DECI des hameaux de Marnod et des Combes de la Commune de Saint Germain de Joux	GPT PROFILS ETUDES / ADELA ARCHITECTE 74000 ANNECY	16/04/2021	De la notification à la fin du délai de garantie de parfait achèvement	Part C.C.P.B : 31 867,25 Part Saint Germain de Joux : 2 064,24

Article 3 : FIXE comme suit les marchés publics conclus en groupement de commandes dont le coordonnateur est la Commune de Valserhône :

Objet	Titulaire	Date de notification	Durée	Montant € HT
21F04 – Location, installation, mise en service et maintenance d'un système de reprographie numérique Lot n° 1 : Photocopieurs	C'PRO 26000 VALENCE	08/06/2021	4 ans	Partie forfaitaire (Location) : 17 073,08 € HT Partie à bons de commande (Coût copie) : Minimum : 32 000,00 € HT Maximum : 300 000,00 € HT
21F04 – Location, installation, mise en service et maintenance d'un système de reprographie numérique Lot n° 3 : Imprimantes de bureau	RICOH France 94510 RUNGIS	31/05/2021	4 ans	Partie forfaitaire (Location) : 4 124,08 € HT Partie à bons de commande (Coût copie) : Minimum : 10 000,00 € HT Maximum : 50 000,00 € HT

Article 4 : FIXE comme suit les avenants notifiés et DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits inscrits au budget communautaire :

Objet	Titulaire	Date de notification	Montant € HT
CC20C29 – Avenant n° 1 relatif au contrat de maintenance des licences des logiciels SAPHIR et TOURMALINE	DIOPTASE	09/12/2020	160,00
CC20A11 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 4a - Couverture bac acier	SAS APEX CHARPENTE	07/05/2021	4 650,63
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 6 - Serrurerie - Tôle perforée	DESA SERRURERIE METALLERIE	07/05/2021	6 092,04
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 2 - Gros œuvre	ECG - Entreprise Générale Carminati	21/06/2021	17 438,49
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 3 - Charpente-Structure bois	SYSCOBOIS	21/06/2021	28 139,60
19CCA06 – Avenant n° 2 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 6 - Serrurerie-Tôle perforée	DESA SERRURERIE METALLERIE	3 182,58	21/06/2021
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 7 - Doublage cloison peinture	SA BONGLET	21/06/2021	Prolongation du délai d'exécution -Sans incidence financière
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 8 - Menuiserie Intérieure	SAS LES MENUISIERS DU REVERMONT	21/06/2021	Prolongation du délai d'exécution -Sans incidence financière
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 9 - Carrelage Faïence	SAS CARRELAGE DU HAUT BUGEY	17/06/2021	Prolongation du délai d'exécution -Sans incidence financière
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 10 - Electricité	SAS ZEFELEC	23/06/2021	259,40 et Prolongation du délai d'exécution

19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 11 -Ventilation sanitaire	SAS GERMAIN Gérard	21/06/2021	Prolongation du délai d'exécution -Sans incidence financière
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 15 - Aménagement paysager- espace vert	SAEV	21/06/2021	Prolongation du délai d'exécution -Sans incidence financière
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 16 - Structure de jeu sur mesure	PRO URBA	17/06/2021	6 581,25 et Prolongation du délai d'exécution
CC20A11 – Avenant n° 2 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 4a – Couverture bac acier	SAS APEX CHARPENTE	21/06/2021	Prolongation du délai d'exécution -Sans incidence financière
CC20A11 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 4b - Etanchéité	SARL DAZY	21/06/2021	Prolongation du délai d'exécution -Sans incidence financière
CC20A11 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 14 - Mobiliers et panneaux d'interprétation- jeux et signalétique	SEV COMMUNICATION	18/06/2021	Prolongation du délai d'exécution -Sans incidence financière
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 1 - Terrassements-VRD-Aménagements extérieurs	Gpt VINCENT TP/SNTP/FAMY/ VERDET PAYSAGE	01/07/2021	32 508,50 et Prolongation du délai d'exécution
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 13 - Equipements Multimédia	IRELEM/IHMTEK	08/07/2021	Prolongation du délai d'exécution -Sans incidence financière
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché relatif aux travaux relatifs à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot 12 -Equipements audiovisuel et éclairage	IRELEM	12/07/2021	Prolongation du délai d'exécution – Sans incidence financière
19CCA06 – Avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement du site DINOPLAGNE sur la Commune de Plagne Lot5 - Menuiserie bois extérieure	Gpt SARL GENEVRIER MENUISERIE 01 / SARL MENUISERIE GENEVRIER	12/07/2021	729,00 et Prolongation du délai d'exécution
CC19A09 – Avenant n°1 au marché de Source et pompage de Bauche / Puits de Chaix - Réhabilitation des captages, redimensionnement et équipement d'un forage Lot 2 - Travaux de terrassements et génie civil	RANNARD TP	29/07/2021	18 295,60 (sur la Tranche Ferme)
CC20A42 - Avenant n°1 au marché relatif à la Commune d'injoux-GENISSIAT Source et pompage de Bauche / Puits de Chaix - Réhabilitation des captages, redimensionnement et équipement d'un forage Lot n°1 - Travaux de forage	SONDALP HYDROFORAGE 01510 VIRIEU LE GRAND	23/08/2021	Prolongation du délai jusqu'au 31/10/2021 Sans incidence financière
CC20C49 – Avenant n° 1 relatif au marché de suivi analytique de la source de Coz	EUROFINS HYDROLOGIE CENTRE EST 42000 SAINT ETIENNE	02/10/2021	3 840,00
CC20C24 – Avenant n° 1 relatif à la télégestion de la régie de l'eau et de l'assainissement	WIRELESS LOGIC SA	26/10/2021	3 651,00
14CC01 – Avenant n° 2 relatif au marché de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le périmètre de la CCPB Lot n° 2 – Collecte porte à porte des ordures ménagères et des déchets recyclables	ECO DECHETS ENVIRONNEMENT	08/11/2021	Tranche ferme : 160 000,00 Tranche conditionnelle : 21 666,68
CC20A37 – Avenant n° 2 relatif aux travaux de dévoiement et renouvellement des réseaux d'eaux usées et alimentation en eau potable – Rue de l'Industrie – sur la Commune de Valserhône	SAS FAMY	26/11/2021	59 622,00

CC20A42 – Avenant n° 2 relatif au marché de réhabilitation des captages, redimensionnement et équipement d'un forage de la Commune d'Injoux Génissiat – Source de pompage de Bauche / Puits de Chaix Lot n° 1 – Travaux de forage	SONDALP HYDROFORAGE	15/11/2021	Ajout de nouveaux prix Sans incidence financière
--	------------------------	------------	---

Article 5 : FIXE comme suit les avenants conclus en groupement de commandes dont le coordonnateur est la Commune de Valserhône :

Objet	Titulaire	Date de notification	Montant € HT
19A57 – Avenant n° 2 relatif au marché de maintenance préventive et curative des ascenseurs, des montes personne handicapée, portes et portails automatiques, portes sectionnelles et rideaux métalliques motorisés pour le patrimoine de la Commune de Valserhône et de la C.C.P.B	KONE	08/06/2021	300,00 (partie à bons de commande)
17CC03 – Service de télécommunications			
Lot n° 1 – Service de téléphonie fixe sur réseaux commuté, RNIS, VOIP Avenant n° 1	ORANGE BUSINESS SERVICES	12/07/2021	13 000,00 et prolongation du délai de 6 mois
Lot n° 2 - Maintenance d'un autocommutateur Avenant n° 1	DAVID TELECOM	09/07/2021	Prolongation du délai de 6 mois - Sans incidence financière
Lot n° 3 – Service de téléphonie mobile Avenant n° 2	ORANGE BUSINESS SERVICES	12/07/2021	5 000,00 et prolongation du délai de 6 mois
Lot n° 5 - Service d'accès à internet à très haut débit Avenant n° 2	CELESTE	12/07/2021	Prolongation du délai de 6 mois - Sans incidence financière
Lot n° 6 - Service d'accès réseaux intersites privés, liaisons MPLS Avenant n° 2	CELESTE	12/07/2021	Prolongation du délai de 6 mois - Sans incidence financière

Article 6 : FIXE comme suit les avenants conclus en groupement de commandes dont le coordonnateur est la Communauté de Communes du Pays Bellegardien :

Objet	Titulaire	Date de notification	Montant € HT
CC21A14 – Avenant n°1 relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour l'alimentation en eau potable et DECI des hameaux de Marnod et des Combes	GPT PROFILS ETUDES / ADELA ARCHITECTE	21/05/2021	Modification de la répartition des honoraires – Sans incidence financière
CC21A14 - Avenant n°2 relatif au marché de Maîtrise d'œuvre pour l'alimentation en eau potable et DECI des hameaux de Marnod et des Combes	GPT PROFILS ETUDES / ADELA ARCHITECTE 74000 ANNECY	04/10/2021	Prolongation de la mission AVP pour le volet DECI jusqu'au 19/07/2021 – Sans incidence financière

Article 7 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et Nantua, à Monsieur le Trésorier.

Fait à Valserhône, le 1^{er} décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP072 : Virement de crédits du chapitre 022 « dépenses imprévues de la section de fonctionnement » vers le chapitre 011 « charges à caractère général » sur le budget annexe déchets ménagers

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : De prendre la somme de 70 000 € sur les 129 000 € du chapitre 022 et de les inscrire sur le chapitre 011 à l'article 611 « contrat de prestation de service ».

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS								
DECISION N°1								
Op	Chap. Glob.	Fonction	Art.	Env.	Intitulé	BUDGET TOTAL	DECISION	TOTAL
FONCTIONNEMENT								
	022	01	022	FIN	Dépenses imprévues de fonctionnement	129 000,00 €	- 70 000,00 €	59 000,00 €
	011	812	611	CHAM	Constrat de prestations de services	80 000,00 €	2 000,00 €	82 000,00 €
	011	812	611	RESS	Constrat de prestations de services	820 000,00 €	68 000,00 €	888 000,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						1 029 000,00 €	- €	1 029 000,00 €

ARTICLE 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Trésorier

Fait à Valserhône, le 29 novembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP073 : Pépinière d'entreprises – Atelier n°5 – Avenant convention d'occupation au profit de la société SAS AXE HOME

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de consentir au profit de société par actions simplifiée, AXE HOME, dont le siège social est à La Pépinière d'entreprises, 667 rue Santos Dumont, Chatillon en Michaille, 01200 VALSERHONE (01200), une prorogation exceptionnelle de la convention d'occupation à titre précaire de l'Atelier n°5 du bâtiment dénommé « Pépinière d'Entreprises », propriété de la CCPB, sis à VALSERHONE (Ain) 667 rue Santos Dumont, Chatillon en Michaille, d'une durée de trois mois (3) à compter du 1^{er} octobre 2021, pour se terminer le 31 décembre 2021, moyennant une redevance mensuelle, moyennant un loyer mensuel de: **398 € HT + 316,25 € de provision/charges, soit 714,25 € HT + la TVA au taux en vigueur (142,85 €), soit au total : 857,10 € TTC, résiliable à tout moment par l'occupant.**

ARTICLE 2 : de transmettre la présente décision à Monsieur le Comptable Public d'Oyonnax.

ARTICLE 3 : de rendre compte de cette décision à la prochaine séance publique du Conseil communautaire.

Fait à Valserhône, le 1er décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

21-DP074 : Renouvellement de la Convention avec l'ADAPA pour l'utilisation de locaux situés 5 rue des Papetiers à VALSERHÔNE (2022-2024)

Le Président de la Communauté de Communes,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : Le renouvellement de la signature d'une convention entre la CCPB et l'ADAPA précisant les modalités pratiques d'accueil de l'ADAPA au sein du Pôle Seniors et Santé, géré par la CCPB.

ARTICLE 2 : Les moyens mis à disposition de l'ADAPA appellent une participation au budget mutualisé du pôle de service, pendant toute la durée de la présente convention d'un montant de 250 € par mois soit 3000 € pour une année pleine.

ARTICLE 3 : Le renouvellement de cette présente convention est établi pour une durée allant du 01 janvier 2022 au 31 décembre 2024 inclus.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera conservée au registre des décisions dont l'ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua.

Fait à Valserhône, le 8 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD



Le Président de la Communauté de Communes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Sous la surveillance et la responsabilité du Président, Madame Catherine BRUN, 8^{ème} Vice-Présidente, est déléguée pour exercer les fonctions dévolues au président dans les domaines du développement économique et des relations transfrontalières et notamment :

- o Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques
- o La promotion et l'animation du tissu économique
- o Les relations et représentations de la CCPB avec les partenaires œuvrant dans le domaine de l'économie,
- o Le suivi des projets d'aménagement économique du territoire
- o L'aide à la création, la reprise et au développement d'entreprises – prospection et implantation
- o La gestion des équipements d'accueil des activités économiques dont la pépinière d'entreprises, bâtiments-relais
- o Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- o Interventions dans le cadre de l'exercice de certaines politiques contractuelles avec les collectivités, les structures transfrontalières,

Toutes les attributions prévues par la gestion des finances communales et notamment :

- o La gestion des affaires courantes en matière de finances communales (bons de commande, mandats, titres de recettes ...);
- o L'élaboration du Débat d'Orientation Budgétaire ;
- o La préparation du budget ;
- o Le suivi de l'exécution budgétaire ;
- o La gestion des contrats avec des tiers relatifs à la gestion des finances communautaires;
- o Les certificats administratifs relatifs à la gestion des finances communautaires ;
- o Assurer les relations avec la trésorerie et le centre des impôts ;
- o La gestion des demandes de subvention ;
- o La gestion et la souscription des emprunts et ligne de trésorerie ;
- o Les concours financiers et dotations ;
- o L'analyse financière et les réflexions sur la fiscalité.

ARTICLE 2 : Madame Catherine BRUN a délégation pour signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exercice des fonctions déléguées : courriers, arrêtés, déclarations, certificats, attestations, autorisations, contrats (exceptés marchés publics), conventions, récépissés, notifications, bons d'engagement, factures et tous autres actes se rapportant à la matière déléguée.

La délégation s'étend aux décisions prises en application de la délibération susvisée fixant des délégations du conseil communautaire au Président.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement pour quelque cause que ce soit, de Madame Catherine BRUN, la délégation de fonction définie à l'article 1 est donnée à Monsieur le Président.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BRUN et de Monsieur le Président, la délégation de fonction définie à l'article 1 est donnée à Monsieur Régis PETIT.

ARTICLE 4 : La délégation consentie par le présent arrêté prend effet dès l'installation dans ses fonctions, du Vice-Président concerné, et est établie pour la durée du mandat, sauf à être rapportée par décision ultérieure.

ARTICLE 5 : Tous les documents signés par Madame Catherine BRUN dans le cadre de la présente délégation, seront revêtus de la mention apposée au niveau de la signature : "*Pour le Président, par délégation, Catherine BRUN, Vice-Présidente*".

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- porté au registre des arrêtés communautaires,
- publié au recueil des actes administratifs,
- transmis à Madame la Sous-Préfète de Nantua.

Fait à Valserhône, le 7 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD

Le Président de la Communauté de Communes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Laurent MARTIN a délégation pour signer les bordereaux de titres et les bordereaux de mandats émis, les bons d'engagement comptables pour tous les budgets de la Communauté de communes du pays bellegardien, en cas d'absence de Monsieur le Président et du Vice-Président en charge des finances.

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- porté au registre des arrêtés communautaires,
- publié au recueil des actes administratifs,
- transmis à Madame la Sous-Préfète de Gex et de Nantua.

Fait à Valserhône, le 8 décembre 2021, signé le Président, Patrick PERREARD
